Les Chinois des Détroits : un pont entre deux mondes juridiques

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Une communauté d'intermédiaires

Les Chinois de Singapour n'étaient pas tous des migrants récents. Une part importante de la première élite marchande venait de Malacca, où des familles chinoises vivaient depuis des générations et avaient développé une culture propre. Ces Chinois peranakan, appelés aussi Chinois des Détroits (Straits Chinese) ou Baba, descendaient des premières vagues de colons venus de Chine du Sud dans les ports de l'Asie du Sud-Est maritime. Beaucoup s'étaient mêlés par mariage aux familles locales au fil des siècles. Ils parlaient le baba malais, un créole apparenté au malais riche en mots hokkien.[1] Tan Tock Seng, dont la mère était peranakan, appartenait à ce milieu, tout comme bon nombre des marchands chinois qui suivirent Farquhar de Malacca jusqu'au nouvel établissement.

Les Chinois des Détroits occupaient une position particulière dans l'ordre commercial et juridique. Nés dans les établissements britanniques, ils étaient sujets britanniques. Beaucoup adoptèrent l'éducation occidentale comme moyen de promotion économique et, au XXe siècle, la plupart avaient été scolarisés en anglais. Leur connaissance de l'anglais, du malais et du monde chinois en faisait des

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

intermédiaires indispensables entre les autorités coloniales et la population chinoise.[2] Dans le commerce, ils servaient de garants, de courtiers et d'associés des maisons européennes, d'hommes de loi et de commis, puis devinrent fondateurs de banques et de compagnies d'assurance.

Deux mondes juridiques

La position des Chinois des Détroits illustre la coexistence de deux mondes juridiques dans le Singapour colonial. D'un côté se tenait le droit anglais des tribunaux, avec ses contrats, ses trusts et ses sociétés. De l'autre, l'ordre coutumier de la communauté chinoise, avec ses associations, ses serments, son arbitrage et sa réputation. Les Chinois des Détroits circulaient entre les deux. Leurs affaires familiales relevaient du droit anglais aménagé décrit au chapitre III, qui tenait compte de la coutume chinoise en matière de mariage et de succession. Leurs affaires commerciales reposaient à la fois sur des contrats formels et sur une confiance informelle.

Cette double compétence leur conférait un avantage commercial qui annonce un trait de la place financière moderne. Les affaires internationales à Singapour dépendent aujourd'hui de personnes qui comprennent à la fois les règles formelles du droit et de la réglementation internationaux et les attentes informelles des entreprises familiales asiatiques. Les juristes, banquiers et conseillers capables de relier ces mondes remplissent la fonction qu'assuraient les Chinois des Détroits au XIXe siècle. La partie J de ce livre examine comment la langue et la formation juridique ont façonné ce rôle de passeur après l'indépendance.

Notes

1. Wikipedia, « Peranakan Chinese » (consulté en septembre 2026) : groupe ethnique issu des premières vagues de colons venus de Chine du Sud en Asie du Sud-Est maritime, originaire en particulier de Malacca ; ils parlaient le baba malais, « related to the Malay language, which contains many Hokkien words ». ↩

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

2. Wikipedia, « Peranakan Chinese » (consulté en septembre 2026) : au XXe siècle, « most Peranakan were English or Dutch-educated » ; ils « readily embraced Western culture and education as a means to advance economically » et devinrent des intermédiaires entre les autorités britanniques et les populations chinoises. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com